Justice et équité
Etude de texte
Saint Augustin, *La Cité de Dieu*, livre XIX

Texte et commentaire : Saint Augustin, *Cité de Dieu*, livre XIX, 21-23, *Bibliothèque Augustinienne*, p. 139-163 :

« Voici le moment de réaliser […] la promesse que j'ai faite au livre second de cet ouvrage et de prouver que d'après les définitions invoquées par Scipion dans ***La république*** de Cicéron, il n'y a jamais eu de république romaine.
Avec concision, celui-ci définit la république la chose du peuple. Si cette définition est juste, il n'y eut jamais de république romaine, parce qu'elle ne fut jamais la chose du peuple ; c'est ainsi pourtant qu'il veut la définir. Il définit en effet le peuple comme une multitude assemblée en société par le consentement à un droit et par la communauté d'intérêts. Et dans la discussion, il explique ce qu'il entend par consentement à un droit, en montrant que la république ne peut être gouvernée sans la justice. Donc, là où il n'y a pas de vraie justice, il ne peut y avoir non plus de droit : ce qu'on fait à bon droit, en effet, est évidemment juste, mais jamais un acte injuste ne peut s'accomplir à bon droit. Car on ne saurait estimer ni dénommer droit les iniques institutions des hommes, puisque eux-mêmes affirment que le droit trouve sa source dans la justice et récusent comme erronée l'opinion, souvent répétée par les esprits faux, selon laquelle le droit est l'avantage du plus fort. Ainsi donc, sans vraie justice, il ne peut y avoir d'hommes unis en société par le consentement à un droit, pas plus que de peuple, suivant la définition même de Scipion ou plutôt de Cicéron. Or, s'il n'y a pas de peuple, il n'y a pas non plus chose du peuple, mais chose d'une multitude quelconque indigne de ce nom. Dès lors, si la république est la chose du peuple, et s'il n'y a pas de peuple à moins qu'il forme une société par le consentement à un droit, et s'il n'y a pas de droit là om il n'y a pas de justice, la conclusion s'impose : là où il n'y a pas de justice, il n'y a pas de république !
Or, la justice est la vertu qui attribue à chacun ce qui lui revient. Quelle est donc la justice de l'homme qui soustrait l'homme lui-même au vrai

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Culture Générale

Justice et équité

Dieu et l'asservit aux démons impurs ? Est-ce attribuer à chacun ce qui lui revient ? Quoi ! Celui qui enlève un fonds a quelqu'un qui l'a acheté et le donne à un autre qui n'y a aucun droit, serait injuste ? et celui qui se soustrait soi-même à l'autorité de Dieu par quoi il a été fait, pour se faire l'esclave des esprits mauvais, serait juste ?
[…] Quand l'âme est soumise à Dieu, c'est à bon droit qu'elle commande à son corps ; et dans cette âme, c'est à bon droit que la raison, soumise à Dieu son Maître, commande à la passion et aux autres vices. Aussi, quand l'homme n'est pas soumis à Dieu, quel semblant de justice reste-t-il en lui, puisque d'aucune manière, sans cette soumission à Dieu, l'âme ne peut exercer sur son corps un juste commandement ni la raison humaine sur les vices ? Si dans pareil homme il ne reste aucune justice, il n'en reste certes pas davantage dans un groupement formé d'hommes semblables. On n'y trouve donc pas ce consentement au droit, qui d'une multitude d'hommes fait un peuple dont la chose, affirme-t-on, est la république.
[…] Là où manque cette justice – justice par laquelle le Dieu unique et souverain commande à la cité qui lui obéit selon sa grâce, de ne sacrifier à personne d'autre qu'à lui, et par suite, l'âme aussi commande au corps, en tous les hommes de la même cité qui obéissent à Dieu, et la raison commande fidèlement à tous les vices selon l'ordre légitime, de sorte que, comme un seul juste ainsi la masse du peuple des justes vit de la foi qui opère par la charité, grâce à laquelle l'homme aime Dieu comme Dieu doit être aimé et son prochain comme soi-même, – là donc où manque cette justice, il n'y a assurément pas une multitude d'hommes assemblés en société par le consentement à un droit et par la communauté d'intérêts. Dès lors, il n'y a certes pas de peuple, si telle est la véritable définition du peuple. Donc il n'y a pas de république non plus, car il n'y a pas de chose du peuple là où il n'y a même pas de peuple. »

I. La thèse :

Augustin montre que, si l'on suit les définitions données par Scipion, il n'y eut pas de république romaine, parce qu'il n'y eut pas, en fait, de peuple romain, étant donné que les romains, en tant que païens, étaient injustes : en ne rendant pas à Dieu le culte qui lui était dû, en effet, c'est-à-dire, *en n'étant pas équitables*, les Romains ne pouvaient être véritablement justes, en eux-mêmes et les uns à

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 5 pages.

l'égard des autres. L'un des intérêts du texte repose sur la dimension religieuse qu'Augustin donne à l'« équité », fondement de toute justice véritable.

La discussion commence dans le cadre des définitions de Scipion.

Dans ce cadre, la thèse d'Augustin, schématiquement, est la suivante : dans la mesure où les romains n'étaient pas vraiment justes, il n'y eut jamais, en fait, de république romaine.

Ce qui s'explique ainsi :

1. la république, littéralement, c'est la chose du peuple,
2. pour qu'il y ait chose du peuple, il faut d'abord qu'il y ait un peuple,
3. or un peuple, c'est, *dit Scipion* : « une multitude assemblée en société par le consentement à un droit (*iuris consensu*) et par la communauté d'intérêts (*utilitatis communione*) » (XIX, 21, p. 141) ; c'est-à-dire : ce qui fait un peuple, c'est la justice ; et, du coup : *si cette définition est la bonne* : sans justice, pas de peuple ;
4. alors, conclusion d'Augustin : il n'y eut pas de peuple romain, puisque les romains n'étaient pas justes. Augustin ne dit pas que la république romaine fut injuste, mais bien plutôt, *dans ce cadre de discussion*, que l'injustice a nécessairement privé les romains de toute république.

Travaillons cela.

Qu'il faille un peuple pour qu'il y ait république, tout le monde l'accorde.

Que le peuple soit intrinsèquement défini par la justice, c'est posé à titre d'hypothèse, en acceptant la définition de Scipion (mais c'est cela, précisément, qu'Augustin va remettre en cause, *i.e.* que la justice soit consubstantielle au *populus*, qu'elle en soit le principe constitutif).

La seule question, ici, est donc : pourquoi les romains n'étaient-ils pas justes ? Pour le savoir, il faut répondre à cette question : qu'est-ce que la justice ?

La réponse est donnée d'emblée dans le texte : « La justice est la vertu qui attribue à chacun ce qui lui revient » (XIX, 21, p. 141 ; en latin : *iustitia porro ea virtus est, quae sua cuique distribuit* ; la justice attribue à chacun les choses qui sont *sua*, les siennes).

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Culture Générale

Justice et équité

C'est une définition juridique relativement banale (elle ouvre les ***Institutes*** de Justinien (482-565 ; empereur byzantin à partir de 527 ; c'est sous son autorité que le droit romain fut codifié) : « *iustitia est constans et perpetua voluntas ius suum cuique tribuendi* »), en partie héritée d'Ulpien, d'Aristote, de Cicéron, que l'on rapprochera de *l'équité*. Sous cet angle, en effet, « justice » et « équité » sont synonymes.

Cette définition est une référence qu'Augustin affectionne ; on la lit aussi, par exemple, dans les ***De div. Quaest***. 83, 31 ; BA 10, p. 88 : la justice, y est-il dit, « est une habitude de l'âme exigée par l'utilité sociale et qui attribue à chacun son dû ».

On pourrait dire qu'il s'agit d'une vertu conforme aux exigences de la raison ; c'est d'elle que dépend une justice *sociale* qui règle les rapports mutuels *entre les hommes*, une justice *commutative* dictant les règles à suivre dans les transactions entre individus, les achats, les ventes, tous les contrats de la vie ordinaire.

Si l'on suit le texte, pourtant, on voit qu'Augustin change de plan : cette justice-équité dont il parle est *plus radicalement religieuse*.

Il n'abandonne pas la définition précédente de la justice (« rendre à chacun son dû »), mais leste son sens d'un contenu théologique (on pourrait dire qu'il l'acclimate en contexte chrétien) et lui confère *ipso facto* une autre portée : « chacun », en effet, (dans l'expression : rendre à *chacun* le sien) ne doit pas s'entendre en un sens restreint ; cela ne se réduit pas à l'individu humain mais doit englober Dieu, le Dieu des Chrétiens.

De fait : si les Romains ne sont pas justes, d'après la définition donnée par Scipion, c'est, explique Augustin, parce *qu'ils ne rendent pas à Dieu* le sien, ce qui lui revient.

Et qu'est-ce qui est *à* Dieu ? Quel est son dû ? D'être reconnu (et aimé) comme Créateur : les romains ne sont pas justes parce qu'ils sont païens, parce qu'ils sont idolâtres et que, en tant que tels, ils ne donnent pas au Dieu des Chrétiens ce qui lui revient.

Les païens, en effet, sont injustes, *i.e.* ne sont pas équitables, parce que ce sont des démons qu'ils servent, et que, ce faisant, ils se soustraient à l'autorité de Dieu : l'injustice romaine est un déni de la création et de ce qu'elle impose ; aux romains manque de se saisir *comme créatures subordonnées au Créateur*.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 5 pages.